



Bonjour à tous,

La période de confinement puis de réouverture des écoles nous a amenés à vous adresser un certain nombre de communications par courriel.

Voici un document récapitulatif des informations nécessaires pour bien terminer cette année scolaire et aborder la prochaine avec sérénité.

Toute l'équipe du service Education se tient à votre disposition.

Bonne lecture !

POUR JOINDRE LE SERVICE ÉDUCATION :

En cette fin d'année scolaire, l'équipe du service Education est disponible pour répondre à vos questions en priorité aux adresses mail suivantes :

- affaires.scolaires@mairie-cestas.fr : pour toute question relative aux inscriptions scolaires et à la restauration,
- alsh@mairie-cestas.fr : pour toute question relative à l'accueil périscolaire et aux centres de loisirs d'été,
- 2s2c@mairie-cestas.fr : pour toute question relative au dispositif mis en place (cf informations au verso)
- regisseur.municipal@mairie-cestas.fr : pour toute question concernant le règlement des prestations et l'alimentation du Compte Famille.

Vous pouvez aussi nous écrire :

Service Education – Mairie de Cestas – 2, avenue du Baron Haussmann – 33611 CESTAS CEDEX.

La boîte aux lettres de l'hôtel de ville est également à votre disposition. Elle se situe à l'entrée de la mairie sur la droite du sas. Vous pouvez y déposer vos documents.

POUR LE MOMENT, L'ACCUEIL DU PUBLIC SE FAIT EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Appelez pour convenir du rdv par téléphone au 05 56 78 13 00 ou au 05 56 78 84 80.

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

RÉSERVATIONS SUR VOTRE COMPTE FAMILLE



Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020, seules les réservations de restauration et d'accueil du soir sont ouvertes sur votre Compte Famille.

Pensez à respecter les délais de réservation et/ou modification et/ou annulation (J-3 avant la date souhaitée).

Passé ce délai, l'accueil de votre enfant reste possible moyennant une majoration de 1,50 € sur le coût de la restauration et de 1,00 € sur le coût de l'accueil du soir.

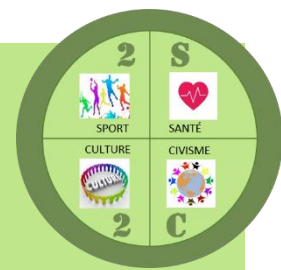
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Compte-tenu des circonstances, les droits ouverts au titre de l'année scolaire 2019/2020 seront exceptionnellement reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2020/2021 : pas de nouvelle fiche à remplir. En cas de modifications de vos coordonnées (changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail, par exemple), merci de nous les communiquer par mail. A la rentrée prochaine, les directeurs de centre d'accueil vous demanderont de vérifier votre dossier.

POUR LES NOUVEAUX INSCRITS :

Le formulaire vous sera adressé par courriel dans les tout prochains jours. Il devra être retourné au service Education pour le 10 juillet au plus tard.



DISPOSITIF 2S2C

Depuis le mardi 2 juin 2020, la municipalité s'associe aux services de l'Education Nationale et ouvre un pôle d'activités déclinées sur les thématiques Culturelles, Citoyennes, Sportives et Santé (2S2C) destiné aux élèves des écoles élémentaires accueillis en classe dans un cadre non prioritaire pour les journées où ils ne sont pas présents à l'école.

MODALITÉS :

Les enfants sont présents de 8h30 à 16h30 (sur le modèle du temps scolaire) et sont encadrés par des animateurs qualifiés : éducateurs sportifs et intervenants culturels issus des services municipaux (animation nature, nouvelles technologies et théâtre) et animateurs des associations partenaires de la commune (SAGC, MPT et OSC), dans les salles du complexe sportif du Bouzet.

Ce service est gratuit et offre 15 places par jour et par école élémentaire, accessibles sur réservation et soumis aux conditions d'éligibilité suivantes :

- enfant de niveau CP à CM2 scolarisé non accueilli dans un cadre prioritaire,
- suivant les places disponibles, une priorité est accordée aux enfants dont les deux parents travaillent en présentiel (fournir certificat employeur).

La demande d'inscription doit être formulée à l'adresse courriel suivante : 2s2c@mairie-cestas.fr
Une confirmation d'accueil vous sera adressée par courriel.

- Les enfants doivent être munis d'un pique-nique ne nécessitant pas de conservation en chambre réfrigérée et d'une gourde d'eau étiquetée à leur nom.
- Ils doivent être vêtus de vêtements appropriés pour l'exercice des activités physiques, sportives et culturelles.
- Les élèves bénéficiant d'un PAI doivent être munis d'une copie du protocole d'urgence et des médicaments mentionnés.
- Pour les familles ne pouvant venir chercher leur enfant à 16h30, un service de garderie reste ouvert jusqu'à 18h.

CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2020

HORAIRES : 8H – 18H30

Afin de répondre aux dispositions du protocole sanitaire demandées par le gouvernement, deux sites d'accueil seront ouverts pour le centre de loisirs en juillet et en août :



GROUPE SCOLAIRE DES PIERRETTES

32 places en maternelle et 36 places en élémentaire du 6 au 31 juillet et du 3 au 31 août

pour les élèves des écoles de RÉJOUIT, PIERRETTES et BOURG et les enfants cestadaï de ces secteurs non scolarisés sur la commune

GROUPE SCOLAIRE DU PARC

32 places en maternelle et 36 places en élémentaire du 6 au 31 juillet et du 17 au 31 août

pour les élèves des écoles de MAGUICHE, PARC, TOCTOUCAU et les enfants cestadaï de ces secteurs non scolarisés sur la commune



ATTENTION : POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 14 AOÛT, L'ACCUEIL DES ENFANTS DE TOUS LES SECTEURS EST REGROUPE SUR LE GROUPE SCOLAIRE DES PIERRETTES – 32 PLACES EN MATERNELLE ET 36 EN ÉLÉMENTAIRE.

OUVERTURE DES RÉSERVATIONS SUR INTERNET DÈS LE 13/06/2020 ET JUSQU'À 7 JOURS AVANT LE DÉBUT DE TOUTE LA PÉRIODE SELON LE CALENDRIER CI-DESSOUS :

=> PÉRIODE 1 : DU LUNDI 6 AU VENDREDI 31 JUILLET 2020

donc reservable et modifiable jusqu'au 28 juin inclus

=> PÉRIODE 2 DU LUNDI 3 AU LUNDI 31 AOÛT 2020

donc reservable et modifiable jusqu'au 26 juillet inclus

À NOTER : TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE DANS LES DÉLAIS INDIQUÉS CI-DESSUS SERA FACTURÉE (SAUF JUSTIFICATIF).

